

Fiche de données de sécurité

Blanc de titane Pw6

Code de produit: PS-MI0100

Département: pigments secs blancs

C.A.S. : 13463-67-7, 1344-28-1



Section: 1 Identification

Nom du produit:	Dioxyde de Titane
Compagnie:	KAMA pigments 7442 St-Hubert Montréal Québec, H2R 2N3 phone : 514 272 2173 email : info@kamapigment.com
Usages:	Pigment. Coloration des revêtements, encres et plastiques.
Usages recommandés:	Pigment à utiliser dans les, couleurs d'artiste, peintures, matériaux colorants. Ne pas utiliser pour les encres à tatouage, les cosmétiques ou autre application médicale.

Section: 2 Identification des dangers

Éléments de l'étiquette SGH



Mention d'avertissement

Attention

Classe SGH

Cancérogénicité-Cat.2

Mentions de danger

Susceptible de provoquer le cancer (H351)

Conseils de prudence

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Section: 3 composition/ information sur les ingrédients

NOM	IDENTIFICATEUR DU PRODUIT	CLASSIFICATION SGH
Dioxyde de titane	(N° CAS) 13463-67-7	Non classé
Hydroxyde d'aluminium	(N° CAS) 21645-51-2	Non classé
Silice amorphe (SiO ₂)	(N° CAS) 7631-86-9	Non classé

Section: 4 Premiers soins

contact cutané	laver la zone touchée avec du savon et beaucoup d'eau si l'irritation apparaît ou persiste, demander une assistance médicale
contact oculaire	maintenir immédiatement les paupières ouvertes et rincer à l'eau pendant au moins 15 minutes demander une assistance médicale
inhalation	emmener la victime à l'air frais si la victime ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle en cas de doutes ou si les symptômes persistent, demander une assistance médicale
ingestion	NE PAS provoquer le vomissement. Au besoin, demander une assistance médicale.
avis au médecin	Poussières inertes.

Section: 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

Agent d'extinction	eau pulvérisée, mousse, poudre chimique ou gaz carbonique
Produits de combustion dangereux	sans objet
Procédures spéciales	les pompiers doivent porter un équipement de protection adéquat d'intervention en cas d'incendie
Risques inhabituels d'incendie et d'explosion	S'assurer que l'équipement est adéquatement mis à la masse puisqu'il peut générer une décharge électrostatique et qu'il est pourvu d'un orifice d'évacuation adéquat. Éviter les fortes concentrations de poussières. Garder à bonne distance de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.

Section: 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

fuites et déversements	éviter la formation de poussière éviter que le produit ne s'introduise dans les conduites d'évacuation et les égouts aspirer/ramasser le produit, puis le transférer dans un baril pour le réutiliser ou le mettre au rebut porter des vêtements de protection pendant lenettoyage
------------------------	--

Section: 7 Manutention et stockage

procédures de manutention	Éviter la formation de poussières inhalables. Éviter tout contact cutané ou oculaire. Éviter d'inhaler et d'ingérer. Laver les surfaces affectées s'il y a eu contact avec le produit, surtout avant de manger ou de fumer. Éviter la production de poussière pendant la manutention et toutes les sources d'inflammation (étincelles ou flammes). N'utiliser que des outils antiétincelants et de l'équipement antidéflagrant. Adopter de bonnes pratiques d'hygiène lors de la manipulation de ce produit.
exigences d'entreposage	Toujours garder les contenants fermés hermétiquement. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré.

Section: 8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

INGREDIENT	ACGIH TLV TWA STEL	OSHA PEL PEL STEL
Oxyde d'aluminium	10 mg/m ³	
Bioxyde Titanique	10 mg/m ³	15 mg/m ³
Exigences relatives à la ventilation	un système de ventilation général est recommandé	
Équipement de protection		
Yeux/type	porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou des lunettes de protection	
Respiratoire/type	un masque approuvé par le niosh et l'osha doit être porté déterminer le modèle approprié en consultant le fabricant	
Gants/type	porter des gants de protection	
Vêtements/type	aucun vêtement de protection n'est requis	
Chaussures/type	le port de souliers de sécurité n'est pas requis	
Corps/type	aucun vêtement de protection n'est requis	

Section: 9 Propriété physiques et chimiques

État physique	poudre blanche.
Odeur	légère.
Seuil olfactif (ppm)	sans objet
Ph	6.5 - 9.0.
Point de congélation (°C)	sans objet
Point de fusion (°C)	1600 °C
Point d'ébullition (°C)	3000 °C
Point d'éclair (°C), méthode utilisée	sans objet
Taux d'évaporation	sans objet
Inflammabilité	substance ininflammable.
Limite supérieure d'inflammabilité (% vol)	sans objet
Limite inférieure d'inflammabilité (% vol)	sans objet
Pression de vapeur (mm de hg)	sans objet
Densité de vapeur (air = 1)	sans objet
Densité	4.3 g/cm ³
Solubilité dans l'eau (% en poids)	insoluble
Coefficient de répartition eau/huile	sans objet
Température d'auto-inflammation (°C)	sans objet
Pourcentage de matières volatiles par volume	sans objet

Section: 10 Stabilité et réactivité

polymérisation dangereuse	ne se produira pas
stabilité	stable
incompatibilité	Aucune connue.
conditions à éviter	Éviter la formation de poussière. Éviter la chaleur et toute source d'inflammation.
sensibilité aux chocs	n'est pas sensible
sensibilité aux décharges électrostatiques	La poussière en suspension dans l'air dans des proportions critiques et en présence d'une source d'inflammation peut exploser.
produits de décomposition dangereux	sans objet

Section: 11 Données toxicologiques

ingrédients	CL50	DL50
Oxyde d'aluminium	Non indiqué	Non indiqué
Bioxyde Titanique	Rat 4 hr > 6.82 mg/L	Oral Rat >24,000 mg/kg Lapin Cutané > 10,000mg/kg
phrase d'avertissement	CIRC Groupe 2B (cancérogène possible pour l'humain).	
voie de pénétration	contact avec les yeux contact avec la peau inhalation ingestion	
contact cutané	peut causer une irritation de la peau éviter tout contact avec la peau	
contact oculaire	Peut causer des douleurs physiques aux yeux. Éviter tout contact avec les yeux.	
inhalation	Les poussières peuvent irriter les voies respiratoires. Des précautions usuelles doivent être prises en regard des poussières organiques. Éviter d'inhaler.	
ingestion	Ne pas ingérer.	
troubles médicaux causés par l'exposition à ce produit	Une exposition répétée ou prolongée peut causer des lésions à des organes spécifiques. Organes spécifiques : Poumons.	
signes d'une surexposition	Aucune autre remarque.	
effets nocifs sur les animaux	non irritant	
effets nocifs sur l'humain	Aucun renseignement contenu dans notre base de données n'indique des effets toxiques de ce produit sur l'humain.	
tératogénicité	aucun effet tératogène connu	
action mutagène	aucun effet mutagène connu	
effets sur la reproduction	aucun effet sur la reproduction connu	
cancérogénicité	CIRC Groupe 2B (cancérogène possible pour l'humain).	

Section: 12 Données écologiques

Données sur l'écotoxicité	96 hr LC50 (fish-sheephead minnow) >10,000 mg/L; 96 hr LC50 (fish- rainbow trout) >100 mg/L; 47 hr LC50 (daphnia magna) >100 mg/L.
Produits de la dégradation	aucun renseignement spécifique de notre base de données sur la dégradation de ce produit
Biodégradabilité	notre base de données ne contient aucune autre remarque sur la biodégradation de ce produit

Section: 13 Données sur l'élimination

élimination des déchets	mettre au rebut dans une installation appropriée de traitement des déchets conformément aux réglementations fédérales, provinciales et locales
-------------------------	--

Section: 14 informations relatives au transport

classification tmd	non réglementé par le tmd (canada)
--------------------	------------------------------------

Section: 15 Informations sur la réglementation

DIOXYDE DE TITANE RUTILE (13463-67-7)

CANADA:

Inscrit à l'inventaire canadien de la Liste intérieure des substances (DSL)

Etats-Unis

Classes de danger SARA Section 311/312:

Non dangereux.

SARA Section 313:

Aucune exigence de déclaration pour ce produit.

Inscrit à l'inventaire de la Toxic Substance Control Act (TSCA) des États-Unis

Section: 16 Autres renseignements

Références

Fiches signalétiques du manufacturier.

Préparé par

Kama pigments.

Avis au lecteur:

Kama Pigment renonce expressément à toute garantie de qualité marchande et d'adaptation à un usage particulier, expresse ou implicite, en ce qui a trait au produit et aux renseignements contenus dans la présente, et elle n'est pas responsable des dommages accessoires ou indirects.

Ne pas se servir des renseignements sur les ingrédients et/ou du pourcentage des ingrédients indiqués dans la présente FS comme spécifications du produit. Pour obtenir des renseignements sur les spécifications du produit, se reporter à la feuille des spécifications du produit et/ou au certificat d'analyse.

Tous les renseignements indiqués dans la présente sont basés sur des données fournies par le fabricant et/ou par des sources techniques reconnues. Même si les renseignements sont supposés être exacts, Kama Pigment ne fait aucune représentation quant à leur justesse ou leur convenance. Les conditions d'utilisation sont hors du contrôle de Kama Pigment. En conséquence, les utilisateurs sont responsables de vérifier eux-mêmes les données conformément à leurs conditions d'exploitation afin de déterminer si le produit convient aux applications prévues. De plus, les utilisateurs assument tous les risques afférents à l'emploi, la manipulation et l'élimination du produit, à la publication, à l'utilisation des renseignements contenus dans la présente et à la confiance qu'on leur accorde. Les renseignements se rapportent seulement au produit indiqué dans la présente et ne concernent pas son utilisation avec une autre matière ou dans un autre procédé.



Dernière révision: 2023-12-18

